



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Ville de Royat – PARKING SAINT VICTOR – Télégestion – AXIOME

*Le Maire de Royat,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

*VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

*VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

*VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

*VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,*

*VU la proposition de l'entreprise AXIOME en date du 26/06/2025,*

*CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la télégestion du parking Saint Victor de la ville de Royat,*

*CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,*

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise AXIOME, sise 351 chemin des Gourettes - à 06370 MOUANS SARTOUX, est retenue pour la télégestion du parking Saint Victor de la ville de Royat pour un montant de 891.20 € HT soit **1 069.44 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise AXIOME
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 08/07/2025

Le Maire,  
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 063-216303081-20250708-DM2025\_072-AR

Berger  
Levrault

Devis N°	Date	Client
DV25060402	26/06/2025	CLROYAT

72

SAS AXIOME CONNECT  
351 Chemin Des Gourettes -  
Les Bureaux du Soleil Bât B  
06370 MOUANS SARTOUX

E-mail : contact@axiomeconnect.fr  
Téléphone : 04.92.99.14.12  
Capital : 5 000,00 €  
R.C.S. : 811944115  
SIRET : 81194411500013  
N/ld CEE : FR76811944115

MAIRIE DE ROYAT  
Service Comptabilité  
46 Boulevard BARRIEU  
63130 Royat

Date de validité de la présente offre : 26/07/2025

Désignation	P.U. € H.T.	Qté	Tx Remise	Montant € H.T.
<b>Royat - Parking St Victor</b>				
<u>Télégestion Parking St Victor 24h/24 et 7j/7 :</u>	1 114,00	1,00	20,00	891,20
- réponse aux appels interphonie - ouverture des barrières si besoin - suivi des alarmes - rapport mensuel d'activité				
<b>Remise commerciale de 20%.</b>				
Cette prestation ne sera réalisable que sous réserve du montage du lien VPN et de mise en place de notre offre DV25050388 faites à la SMTC.				
<u>Conditions de paiement</u> : facturation par trimestre civil à terme à échoir avec paiement à 30 jours date de facture.				

Code	Base € H.T.	Taux TVA	Montant € TVA
5	891,20	20,00	178,24

Total € H.T.	891,20
<b>Net € H.T.</b>	<b>891,20</b>
Total € TVA	178,24
Total € T.T.C.	1 069,44
<b>NET A PAYER €</b>	<b>1 069,44</b>

BON POUR ACCORD

07 JUL. 2025

Le :

Cachet :

Signature précédée de la mention "Bon pour accord"



Vice-Président

Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de non paiement à la date d'échéance (Article L 441-3 et L441-6 du Code de Commerce)  
RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).